



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 33877

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les préoccupations que suscite la situation des établissements recevant des personnes âgées. Préoccupations qui ont notamment conduit la Fédération hospitalière de France à dénoncer les limites du plan gouvernemental « vieillissement et solidarité », qui n'offre pas de perspectives pour la mise en sécurité et la rénovation du bâti médico-social de ces équipements. Aujourd'hui, les politiques d'investissement mises en oeuvre par leurs responsables sont à la seule charge des résidents, au travers de prix de journées qui conduisent désormais à des moyennes contributives de 1 300 euros par personne, quand le niveau moyen des retraites s'établit à 1 100 euros, niveau qu'une grande majorité de personnes âgées et retraitées est d'ailleurs très loin d'atteindre. Il lui demande quelles dispositions il entend mettre en oeuvre pour pallier ces difficultés et répondre en particulier aux propositions soumises au Gouvernement : suppression de la taxe sur les salaires versés par ces établissements ; création d'un office national pour l'évaluation du bâti médico-social ; mise à disposition de ces structures, au cours des quatre prochaines années, de subventions d'investissement à partir du plan vieillissement solidarité.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33877

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2004, page 1126